

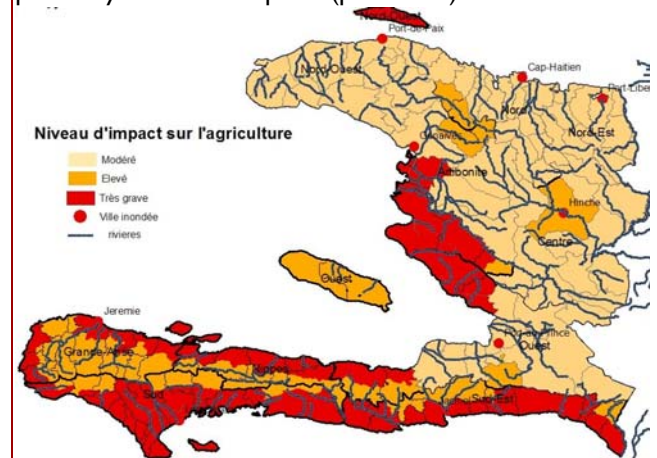
## HAÏTI Alerte à l'insécurité alimentaire

23 septembre 2008

### Assistance à court et long terme requise suite aux tempêtes et cyclones successifs

Les quatre tempêtes tropicales et cyclones qui ont frappé le pays de la mi-août à la mi-septembre ont laissé une bonne partie d'Haïti inondée et sans nourriture, eau potable, abris ou autres nécessités. Bien que préliminaires et partiels, les rapports actuels révèlent des dégâts étendus aux infrastructures, aux cultures, et à l'élevage, autant de facteurs essentiels pour la sécurité alimentaire à long terme (Figure 1). Alors que la fourniture de biens et de services de base (nourriture, eau potable, abris, services d'assainissement, et soins médicaux) aux sinistrés s'améliore nettement et pourra à court terme se révéler adéquate, des investissements énormes devront être réalisés pour compenser la perte de terres agricoles, d'infrastructures routières et d'irrigation, d'adductions d'eau potable, etc., et pour atténuer les risques de dégâts similaires et d'aggravation de l'insécurité alimentaire lors des cyclones futurs. Actuellement, de 2,8 millions à 3.3 millions de personnes sont estimées être en insécurité alimentaire soit modérée soit extrême (y compris les 800,000 personnes environ sinistrées par les tempêtes déjà trouvées en insécurité alimentaire), ce qui représente une augmentation d'environ 15 pour cent depuis la mi-août.

Figure 1. Zones où l'agriculture a été la plus affectée par les cyclones et tempêtes (provisoire)



Source : MARNDR, CNSA, partenaires terrain

Les dégâts causés par les tempêtes et cyclones auront un effet à long terme sur la sécurité alimentaire du pays, avec les pertes importantes des cultures et des animaux d'élevage, ainsi que la destruction des infrastructures agricoles, surtout les systèmes d'irrigation. Environ 63,000 hectares, surtout situés le long des rivières et dans les plaines basses, ont été inondés. Les pertes anticipées dans la production de riz et de bananes sont estimées au niveau national à 20-30 et 10-20 pour cent, respectivement, en supposant des conditions climatiques favorables pour le restant de la saison. Les zones agricoles les plus touchées par les pertes agricoles sont l'Artibonite, le Sud, le Sud-Est, Nippes, et la Grand-Anse. Les pertes en maïs et en haricot sont aussi énormes, surtout dans des zones localisées de la péninsule du Sud. Les dégâts dans le secteur agricole sont encore en train d'être évalués mais ils pourraient atteindre plusieurs dizaines de millions de dollars. La perte des cultures et la difficulté de transport des denrées alimentaires, en raison de la destruction de ponts sur les grands axes nationaux, ont aussi provoqué une augmentation des prix des aliments de base (riz importé, maïs local, haricot, farine). Dans la ville de Cayes, par exemple, les prix courants au détail ont augmenté de neuf pour cent entre le 11 août et le 15 septembre. Globalement, les intempéries n'ont fait qu'exacerber les difficultés des ménages, déjà confrontés à des prix élevés et en hausse depuis septembre 2007.

Etant donné ses ressources limitées, le Gouvernement Haïtien ne sera pas en mesure de répondre adéquatement à la crise alimentaire actuelle. Une assistance alimentaire et non-alimentaire d'urgence aux ménages sinistrés doit être poursuivie jusqu'aux prochaines récoltes, en mars et juin 2009. Cette assistance à court terme doit comporter le curage des canaux et drains, la réparation des infrastructures d'irrigation ainsi que la distribution de semences et autres intrants agricoles pour éviter la perte complète de la saison d'hiver (septembre à mars). De plus, bien que les conditions actuelles s'améliorent avec le recul des eaux de crue et une assistance humanitaire accrue dans les zones précédemment inaccessibles, une assistance financière et technique lourde et soutenue sera nécessaire dans le moyen et long terme pour réduire le niveau de vulnérabilité structurelle d'Haïti aux intempéries et à l'insécurité alimentaire. Cette assistance devra toucher les domaines suivants: 1) réhabilitation des infrastructures physiques endommagées; 2) recapitalisation des exploitations, notamment par un programme de restauration du cheptel perdu; 3) augmentation de la production agricole nationale, y compris pour les cultures de substitution des céréales importées; 4) protection des bassins versants (par le reboisement, la correction des ravines, la lutte anti-érosive, etc.); 5) promotion des investissements dans différents secteurs porteurs de l'économie pour réduire le taux de chômage et la pauvreté; 6) expansion des activités susceptibles d'atténuer la malnutrition chronique, y compris en matière de santé, nutrition, eau, et assainissement; et 7) renforcement de la coordination, suivi, et évaluation des programmes de développement et des opérations de réponse aux crises.